

Ville de Meythet

COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du

MARDI 29 MARS 2016

- - -

Le conseil municipal, réuni en séance ordinaire le vingt neuf mars deux mil seize, sous la présidence de madame Christiane Laydevant, maire, a pris les décisions suivantes :

1 – Installation d’un nouveau conseiller municipal – Madame Marie-Claude Mercier

Le conseil municipal est informé que par arrêté en date du 4 mars 2016, monsieur le Préfet de la Haute Savoie a déclaré monsieur Alain ROY démissionnaire d’office de son mandat de conseiller municipal. Conformément à l’article L 270 du Code Electoral, Madame Marie-Claude MERCIER, venant immédiatement après le dernier élu sur la liste « Union Pour l’Intérêt de Meythet» est appelée à le remplacer en tant que conseillère municipale au sein de cette assemblée.

En conséquence, le conseil municipal déclare **installer** Madame Marie-Claude MERCIER dans ses fonctions de conseillère municipale.

2 – Approbation du procès verbal du conseil municipal du 12 février 2016

Le procès verbal du conseil municipal du 12 février 2016 est adopté avec 22 voix Pour et 6 Abstentions (mesdames Berthet, Dell-d’Asières de Veigy, Mercier, Roulet-Vandeportale, messieurs Bel, Toé, Vallet)

3 – Composition des commissions municipales – modification suite à l’installation de Madame Marie-Claude Mercier

Suite à la démission de Monsieur Alain ROY, le conseil municipal, à l’unanimité, décide de le **remplacer** par madame Marie-Claude MERCIER au sein des commissions suivantes :

- Commission « *Finances* »
- Commission « *Aménagement de la Ville* »
- Commission « *Culture – Patrimoine* »
- Commission « *Vie économique – Commerce - Artisanat* »

4 – Intégration de la dotation de solidarité communautaire (DSC) dans l’attribution de compensation

Vu l’article L.1609 nonies C, V 1bis du Code Général des Impôts, suivant lequel le montant de l’attribution est fixé par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes intéressées.

Considérant que la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) a été constituée par la ponction sur la fiscalité et la DGF mise en commun depuis 2001, les communes de la C2A souhaitent figer cette dotation avant l’élargissement du périmètre de son territoire.

Il est proposé de retenir une moyenne 2011/2015 des attributions, les années 2011 à 2014 étant ramenées au périmètre de l’enveloppe 2015.

Un abattement de 270 000 euros correspondant à l’impact négatif sur le CIF et donc la DGF serait effectué et cette somme serait perçue par la C2A à l’issue de cette modification.

	TAUX 2015 rappel	TAUX 2016
TAXE D'HABITATION	8,74	8,74
FONCIER BATI	17	17
FONCIER NON BATI	36,84	36,84

- **Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)**

Par délibération en date du 27 mars 2015, le principe d'une gestion des opérations significatives en AP/CP a été acté par le conseil municipal.

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Maire jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Le conseil municipal pour 2016, avec 27 voix Pour et 2 Contre (Madame Marcos et Monsieur Leconte), décide :

- **d'ouvrir une autorisation** de programme et les crédits de paiement (AP/CP) suivants pour l'aménagement de la zone du Pont de Tasset

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
ZI TASSE T	Aménagement zone Industrielle du Pont de Tasset	6 500 000 €	1 000 000 €	1 750 000 €	700 000 €	1 950 000 €	1 100 000 €

Les dépenses seront financées par le FCTVA, l'autofinancement et l'emprunt et les éventuelles subventions, notamment de la C2A.

- **de modifier l'AP/CP** centre ville de 2015 de la façon suivante :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017
CTRVI LLE3	Aménagement du centre ville – 3 ^{ème} tranche	3 645 000€	745 000€	2 050 000€	850 000€
	Constatation fin exercice 2015		-722 729,45 €	722 729,45 €	
	Situation fin 2015	3 645 000€	22 270,55 €	2 772 729,45 €	850 000 €
	Proposition BP 2016 ajustement des CP	-572 729,45 €		-372 729,45 €	-200 000 €
	BP 2016	3 072 270,55 €	22 270,55 €	2 400 000 €	650 000€

- **Budget primitif 2016**

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2016 s'équilibre :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	6 783 527 €	6 783 527 €
Section de fonctionnement	10 731 686 €	10 731 686 €
Total	17 515 213 €	17 515 213 €

Les opérations réelles sont les suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	3 149 279 €	5 849 326 €
Section de fonctionnement	10 699 898€	8 901 778€ €
Total	13 849 177 €	14 751 104 €

I – La section d'investissement

Les dépenses d'équipement se montent à 5 290 521 € dont 4 532 317 € au titre des opérations spécifiques.

A – DEPENSES

a) Les dépenses d'équipement

a-1) Les enveloppes hors opérations

Libellé 2016	€
20 Immobilisations incorporelles	63 800€
21 Immobilisations corporelles	369 331€
23 Immobilisations en cours	325 073€
TOTAL	758 204€

Ces enveloppes n'intègrent pas les dépenses relatives à la dette, aux dépôts et cautionnements, aux écritures d'ordre.

a-2) Les opérations à caractère spécifique

Les opérations spécifiques qui regroupent les opérations nouvelles et les aménagements importants de sites existants s'élèvent à 4 532 317 €.

Pour 2016, il s'agit des investissements définis ci-dessous :

Bâtiments	547 415 €
Développement économique	1 000 000€
Voirie	2 979 902€
Aménagement secteur stade honneur	5 000€

La liste établie ci-dessus est susceptible d'être modifiée dans le temps afin d'intégrer les éventuelles opérations qui deviendraient inévitables. Par ailleurs, comme par le passé, des financements extérieurs seront recherchés afin de réduire au mieux la quote-part restant à la charge de la Ville.

b) Le remboursement en capital des emprunts

Le remboursement en capital des emprunts s'élève à 442 000 €.

La capacité de désendettement à Meythet (près de 1,5 ans en 2016) est bien meilleure que la moyenne (5 ans) constatée par la Direction Générale des Collectivités Locales pour les collectivités métropolitaines de la strate (exercice 2014).

c) Les autorisations de programme

Les dépenses d'investissement structurantes sont gérées par autorisations de programme (AP).

La mise à jour des autorisations de programme fait l'objet d'une délibération spécifique.

B – RECETTES

a) Les subventions

Les subventions escomptées par la Ville, notamment de l'Etat, de la Région, du Département et au titre des Fonds Européens pour financer les opérations d'équipement 2016 sont de 132 958 €.

Ce montant comprend uniquement les recettes certaines.

b) L'emprunt

Aucun emprunt n'est nécessaire afin de financer le programme d'investissement pour 2016.

c) Autres recettes d'investissement

Au titre des autres recettes d'investissement non affectées, il est à noter le Fonds de Compensation de la T.V.A. pour un montant de 582 902€ correspondant aux travaux réalisés sur l'exercice 2014.

II – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement qui s'élève à 10 731 686 € en recettes et en dépenses, se décompose de la façon suivante :

A – DEPENSES

Libellé 2016	€
011 Charges à caractère général	2 309 403
012 Charges de personnel	5 325 000
014 Atténuation de produits	215 000
65 Autres charges de gestion courante	877 608
66 Charges financières	155 619
67 Charges exceptionnelles	3 510
022 Dépenses imprévues	15 638
042 Transferts entre sections	429 908
023 Virement à la section d'investissement	1 400 000
TOTAL	10 731 686

A l'exception des atténuations de produits l'ensemble des dépenses réelles est en diminution par rapport à l'exercice 2015.

a) Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel, hors frais annexes, s'élèvent à 5 325 000€ contre 5 328 003 € au budget primitif 2015. Il est tenu compte dans cette estimation du glissement vieillesse technicité (GVT) ainsi que de l'augmentation du SMIC et de la hausse des cotisations. Cette prévision intègre également de potentiels renforts afin de solder le programme de travaux en cours et préparer au mieux le projet de fusion des communes

b) Les subventions versées

Les subventions de fonctionnement aux associations versées s'élèvent à 440 000 €.

B – RECETTES

Libellé 2016	
013 Atténuation de charges	74 165
70 Produits des services, du domaine, ventes diverses	807 065
73 Impôts et taxes	7 578 831
74 Dotations et participations	1 987 262
75 Autres produits de gestion courante	232 560
76 Produits financiers	15
77 Produits exceptionnels	20 000
042 Transferts entre sections	31 788
TOTAL	10 731 686

a) Les ressources propres de la Ville

Les recettes sont en légères hausses par rapport aux prévisions de l'exercice antérieur. Cette hausse s'explique, notamment, par les incidences d'une augmentation des redevances d'occupation du domaine public et des revenus des immeubles.

b) Les dotations de l'Etat

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) : Le montant de cette dotation pour 2016 (545 000 €), correspond au montant notifié pour l'année 2015 minoré de 299 000 €, compte tenu des diminutions des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales de 1,5 milliards d'euros pour 2014, auxquels s'ajoutent 3,67 milliards d'économies supplémentaires pour 2016 (tout comme pour 2015).

- La dotation de solidarité rurale (DSR) : Le montant prévu de cette dotation est de 65 000 € (+ 5 000€ montant notifié en 2015).

A noter également qu'à l'issue de la reconduction des contrats liant la ville à la CAF, le montant des aides a été revu à la hausse (+ 129 413€) pour s'établir à 785 413€.

De même, le montant reversé par le département sera en hausse de près de 95 000€ (450 000€ en recettes) permettant de limiter l'impact de la baisse de dotations de l'Etat

c) Les impôts et taxes autres que la fiscalité directe

Le produit global attendu au titre des autres impôts et taxes progresse par rapport à celui de 2015 en raison de l'instauration de la TLPE (+ 100 000€ de recettes)

d) Attribution de compensation (AC) communautaire

La Ville de Meythet percevra au titre de l'attribution de compensation communautaire la somme de 3 988 875 € en 2016.

Le montant de l'attribution progresse en raison de l'intégration de la DSC à l'attribution de compensation

e) La dotation de solidarité communautaire

Figée et intégrée au montant de l'AC, cette dotation disparaît.

III – Le produit de la fiscalité directe locale

Le produit fiscal est obtenu en appliquant aux bases d'imposition transmises par la Trésorerie Générale un taux identique à celui de l'exercice précédent.

Ainsi pour l'exercice 2016, il est donc proposé de voter un produit d'impositions directes de 3 044 844_€.

Par conséquent, le conseil municipal **approuve** le budget tel qu'il lui est présenté pour l'exercice 2016 et, conformément aux dispositions de l'article L. 2312.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, **vote** les crédits par chapitre dans le cadre de la présentation par nature.

Résultat du vote : 20 Voix Pour et 9 Contre (mesdames Berthet, Dell-d'Asières de Veigy, Mercier, Roulet-Vandeportale, Marcos, messieurs Bel, Toé, Vallet, Leconte), sauf pour le chapitre 011 – Dépenses de fonctionnement, adopté à l'unanimité.

6 - Budget Annexe « Le Magellan »

• **Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015**

En règle générale, l'excédent de la section d'exploitation doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Cependant, le besoin de financement de 2016 de 83 337,46 € , correspondant à la somme du déficit d'investissement de 2015 (43 337,46€) et des restes à réaliser (40 000€), sera intégralement couvert par les produits de cession tirés de la vente de la clinique vétérinaire fixée à 262 000 €, initialement prévue pour fin 2015 et reportée à mars 2016.

Considération faite qu'il n'existe aucune dépense d'investissement prévue pour 2016, la section d'investissement serait donc votée en suréquilibre de 178 662,54 €, rendant inutile l'affectation de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement.

Le conseil municipal, avec 20 Voix Pour et 9 Contre (mesdames Berthet, Dell-d'Asières de Veigy, Mercier, Roulet-Vandeportale, Marcos, messieurs Bel, Toé, Vallet, Leconte), décide :

- **de reporter** en totalité le résultat d'exploitation (49 600,04€) en recette d'exploitation, à la ligne 002 « résultat de fonctionnement »
- **de reprendre** le déficit d'investissement, en dépenses d'investissement à la ligne 001 « solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement »
- **d'approuver** la reprise ainsi que l'affectation anticipées telles qu'elles figurent dans le tableau ci-après :

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE 2015 - Budget annexe Le Magellan

FONCTIONNEMENT	
RECETTES	93 207,29
DEPENSES	43 607,25
Excédent de fonctionnement	49 600,04
INVESTISSEMENT	
RECETTES	357 254,58
DEPENSES	400 592,04
Déficit d'investissement	-43 337,46

Décision d'affectation du résultat de fonctionnement 2015 pour le BP 2016 en recette de fonctionnement au compte 002

à affecter obligatoirement au compte 001 en dépenses d'investissement

Résultat global de 2015 :	49 600,04	au compte 002 recette de fonctionnement
	-43 337,46	au compte 001 dépense d'investissement
	<hr/>	
	6 262,58	

Pour Information reports d'investissement 2015

REPORTS D'INVESTISSEMENT 2015	
RECETTES	0,00
DEPENSES	40 000,00
Déficit	-40 000,00

7 – Subventions + convention Ville- MJC/Centre Social et convention Ville/MJC en Rhône Alpes

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer des subventions aux associations pour un montant de 440 000 euros.

Par ailleurs, l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par des organismes publics, prévoit que « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000 euros), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant « l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ».

En conséquence, s'agissant de :

- la MJC-Centre social Victor Hugo

Le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** la convention à passer avec l'Association MJC/Centre social Victor Hugo, à laquelle il est attribué une subvention d'un montant de 274 920 € et **autorise** madame le Maire à signer ladite convention.

- l'association MJC en Rhône Alpes

Le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** la convention à passer avec l'Association MJC en Rhône Alpes, à laquelle il est attribué une subvention de 80 700 € et **autorise** madame le Maire à signer ladite convention.

8 – Demande de subvention au Département pour les travaux d'aménagement de sécurité dans le cadre de la répartition 2015 du produit des amendes de police

Dans le cadre de l'aménagement de son centre ville, la commune de Meythet réalise des travaux de sécurisation de cheminements piétons.

Au titre de la répartition du produit des amendes de police, la ville de Meythet peut obtenir une subvention du Département sur la partie de travaux liée aux aménagements de sécurité.

Ces travaux visent à créer un cheminement piéton le long du chemin de la Fruitière entre l'établissement Le Goéland et le centre ville.

Le montant de ces travaux est estimé à 45 000 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le présent projet de sécurisation de cheminements piétons
- **autorise** le Maire à solliciter, auprès du Département, l'octroi d'une subvention dans le cadre de ces aménagements au titre de la répartition du produit des amendes de police 2016

9 - Demande de subvention au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires -Impasse des Fusains

La zone d'activité des fusains est une zone à vocation économique et commerciale aménagée dans le courant des années 80.

Les voiries de cette zone sont particulièrement dégradées, elles présentent en outre des désordres de type affaissement et fissuration longitudinale sur les accotements.

Afin de garantir une desserte acceptable des entreprises implantées dans la zone, il est prévu de reprendre la structure de chaussée ainsi que le réseau d'eau pluviale de la voie concernée.

Le coût estimatif des travaux s'élève à la somme de 170 000 € T.T.C.

Ces travaux pourraient être subventionnés dans le cadre de la répartition du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** ce projet de travaux
- **autorise** Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- **arrête** le plan de financement suivant :
 - o autofinancement : 70 800 € H.T. + 28 400 € (TVA)
 - o subventions : 70 800 € H.T.
- **autorise** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération

10 – Haute Savoie Habitat – garantie emprunt – acquisition/amélioration 26 logements - Meythet centre de secours

Vu la demande formulée par Haute Savoie Habitat tendant à obtenir la garantie d'emprunt de la Ville sur le prêt contracté par cette institution dans le cadre de opération « Meythet Centre de secours » - Acquisition-amélioration de 26 logements.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'article 2298 du Code civil.

Le conseil municipal de la commune de Meythet, à l'unanimité, **accorde sa garantie** à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 2 916 482 euros souscrit par Haute Savoie Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt, constitué de quatre lignes, est destiné à financer l'acquisition-réhabilitation de 26 logements PLUS/PLAI, au sein de la résidence « Centre de Secours » à Meythet.

11 – Opération de requalification de la Zone d'activité du Pont de Tasset

- **Convention groupement de commandes avec le SYANE - aménagements de voirie et de rénovation d'éclairage public**

Il est soumis au conseil une convention à intervenir entre la commune de Meythet et le SYANE, dont l'objet est de fixer les modalités de requalification de la Zone d'Activités du Pont de Tasset en terme d'aménagement de voirie, d'extension du réseau cyclable et de rénovation de l'éclairage public.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délais de réalisation de ces travaux concomitants au chantier de voirie, il est proposé la mise en oeuvre d'un groupement de commande constitué entre la commune de Meythet et le SYANE, tel que défini à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le projet de convention de groupement de commandes joint en annexe,
- **autorise** le Maire à le signer, ainsi que tout document nécessaire à son exécution,
- **désigne** monsieur Coutiere comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres et monsieur Massein comme membre suppléant.

- **Convention avec la C2A - Participation au financement d'aménagements cyclables sur le réseau communal et d'aménagements de sécurité routière**

La commune de Meythet projette de réaliser des travaux de requalification de la zone du pont de Tasset et plus précisément :

- la reprise de la chaussée,
- l'élargissement des trottoirs,
- la réorganisation du stationnement,
- la reprise de l'éclairage public,
- la création d'une piste cyclable.

Ces prestations relèvent de la compétence de la commune, la C2A apportant un fonds de concours au financement du projet.

Une convention de financement a été soumise à la commune de Meythet fixant les modalités de participation de la C2A au projet.

La C2A apporte, sur présentation du DGD et d'un examen de conformité des travaux, une subvention à hauteur de 30% du montant HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le projet de convention joint en annexe,
- **autorise** le Maire à le signer, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

- **Convention de maîtrise d'ouvrage avec la C2A - entretien et financement de l'aménagement cyclable d'intérêt communautaire**

La commune de Meythet projette de réaliser des travaux de requalification de la zone du Pont de Tasset et plus précisément :

- la reprise de la chaussée,
- l'élargissement des trottoirs,
- la réorganisation du stationnement,

- la reprise de l'éclairage public,
- la création d'une piste cyclable.

Ces prestations relèvent respectivement de la compétence de la Commune de Meythet pour la voirie, les trottoirs et le stationnement, de la C2A pour la création des aménagements cyclable d'intérêts communautaires et du Syane pour l'éclairage public.

Il convient par conséquent de procéder à une délégation de maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération vers la Ville.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le projet de convention joint en annexe précisant les modalités de cette délégation de maîtrise d'ouvrage,
- **autorise** le Maire à le signer, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

12 - Travaux centre ville – convention d'occupation du domaine public avec le SYANE – implantation d'IRVE

Par délibération n°2015/75 en date du 22 juin 2015, le conseil municipal de Meythet a transféré au SYANE la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables »

Il est soumis au conseil une convention à intervenir entre la commune de Meythet et le SYANE, dont l'objet est de fixer les modalités d'installation de deux IRVE sur le territoire de la commune de Meythet.

Cette installation comprend :

- l'implantation d'une IRVE à recharge accélérée pour 2 places de stationnement (emprise de 35m²) sur le parking du Central, rue François Vernex ;
- l'implantation d'une IRVE à recharge accélérée sur le parking Pablo Neruda 7 rue de l'Aérodrome sur 2 places de stationnement (emplacement à définir) ;
- le raccordement pour alimentation électrique ;
- la signalisation horizontale ;
- l'entretien et maintenance.

Le plan de financement pour chaque IRVE est le suivant :

Coût de la borne € HT	aide de l'ADEME € HT	participation SYANE (50%) € HT	participation Commune de Meythet (50%) € HT	contribution annuelle à l'équilibre du service de recharge € HT
13 000	6 000	3 500	3 500	450

La participation totale de la Commune de Meythet attendue pour l'installation des 2 bornes est de : 7 000 euros

La contribution annuelle à l'équilibre du service de recharge pour les 2 bornes est estimée à :

900 euros HT /an

Le montant définitif de cette contribution sera arrêté annuellement par le comité du SYANE.

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- **autorise** la mise à disposition gratuite du domaine public communal pour l'installation des 2 IRVE
- **approuve** le plan de financement pour l'installation de 2 IRVE à recharge accélérée
- **approuve** le projet de convention joint en annexe et d'autoriser le Maire à le signer, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

13 – Points de personnel

• Tableau des effectifs

Le conseil municipal, à l'unanimité, **adopte** le tableau des effectifs 2016.

- **Création de 2 postes de saisonnier : espaces verts et voirie**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ♦ **d'autoriser** le Maire à recruter deux agents contractuels, relevant de la catégorie C qui auront l'équivalence du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités saisonnier, en application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- ♦ **de définir** les missions de ces agents comme suit : agents polyvalents des services techniques,
- ♦ **de préciser** que la durée hebdomadaire de ces emplois sera équivalente à un temps complet,
- ♦ **de définir** les conditions particulières exigées des candidats comme suit : débutant ou doté d'une première expérience professionnelle, et/ou avoir un niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès au grade précité,
- ♦ **de fixer** le niveau de rémunération calculé au prorata du temps travaillé selon le 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe (soit à ce jour pour information indice brut 340), salaire auquel peut s'ajouter le régime indemnitaire tel qu'il est prévu par délibérations du 5 décembre 2005 et du 23 juillet 2007,
- ♦ **de fixer** la période d'intervention de ces agents comme suit : trois mois chacun au cours de l'année 2016, avec une priorité donnée aux trois mois d'été,
- ♦ **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels,
- ♦ **d'inscrire** au budget les dépenses correspondantes liées à la rémunération et aux charges sociales.

14 - Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- 1/R/2016** – Marché DAUPHINOISE DE MENUISERIE - transformation de la cuisine centrale de Cotfa en cuisine satellite – Lot 2 : menuiseries extérieures aluminium – serrurerie (10 505.29 euros HT)
- 2/R/2016** – Marché SPCP - transformation de la cuisine centrale de Cotfa en cuisine satellite – Lot 3 : menuiseries intérieures bois – faux plafonds (15 793.55 euros HT)
- 3/R/2016** – Marché PROCESS SOL - transformation de la cuisine centrale de Cotfa en cuisine satellite – Lot 4 : revêtement de sol résine (47 842.35 euros HT)
- 4/R/2016** – Marché BONGLET SA - transformation de la cuisine centrale de Cotfa en cuisine satellite – Lot 5 : plâtrerie – peinture – sol souple (17 464 euros HT)
- 5/R/2016** – Marché INTHERSANIT SA - transformation de la cuisine centrale de Cotfa en cuisine satellite – Lot 6 : CVC – plomberie (36 500 euros HT)
- 6/R/2016** – Marché RCE GENIE ELECTRIQUE - transformation de la cuisine centrale de Cotfa en cuisine satellite – Lot 7 : électricité (28 296.89 euros HT)
- 7/R/2016** – Marché SAS CUNY PROFESSIONNEL - transformation de la cuisine centrale de Cotfa en cuisine satellite – Lot 8 : équipements de cuisine (133 428 euros HT)
- 8/R/2016** – Cimetière de Meythet – contrat de concession au profit de Madame Angèle LYARD
- 9/R/2016** – Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle entre la ville de Meythet et la société Art et Poésie– représentation « Voyager c'est aimer » (150 euros TTC)
- 10/R/2016** – Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle entre la ville de Meythet et monsieur Gavard le Front Jean François– animation d'un atelier de création de « livres hérissés »
- 11/R/2016** – Formation « aménagement des espaces de jeu : approfondissement » (1 213 euros TTC)
- 12/R/2016** – Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle entre la ville de Meythet et la compagnie Les Contes de 7 lieues– spectacle « pays lointains » (300 euros TTC)
- 13/R/2016** – Cimetière de Meythet – contrat de concession au profit de Monsieur Franck Grillet
- 14/R/2016** – Convention de partenariat entre la ville de Meythet et l' Auditorium de Seynod– représentation « Le petit prince »
- 15/R/2016** – Cimetière de Meythet – contrat de concession au profit de Madame Danièle BEVILLARD
- 16/R/2016** – Formation « PSCI - initiation » (960 euros TTC)
- 17/R/2016** – Convention de partenariat entre la ville de Meythet et la communauté d'agglomération d'Annecy – rencontres dans le cadre de l'action « l'Echappée Livres »
- 18/R/2016** – Marché GEO-PROCESS/D.TECH (SAS) – Groupement de commandes C2A/Ville de Meythet – Lot 1 : prestation d'investigations complémentaires sur les réseaux et réalisation de levés topographiques (marché à bons de commandes sans montant mini et maxi)

- 19/R/2016** – Marché groupement SAEV/MARBRERIE ANNECIENNE – Agrandissement du cimetière paysager, allée des Pensées – travaux aménagement de caveaux et caverne (73 548 euros TTC)
- 20/R/2016** – Cimetière de Meythet – contrat de renouvellement de concession au profit de Madame Christiane HUGUES
- 21/R/2016** – Cimetière de Meythet – contrat de renouvellement de concession au profit de Monsieur Camille GALINDO
- 22/R/2016** – Cimetière de Meythet – contrat de concession au profit de Madame Josiane GAULE
- 23/R/2016** – Avenant n°2 au contrat de Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la cuisine centrale de Cotfa (2 376 euros TTC)
- 24/R/2016** – Avenant n°1 au marché de Fourniture de bureau, papier, articles de loisirs créatifs et matériel pour activités manuelles – Lot n° 3 – fourniture articles de loisirs créatifs – NLU (prolongation durée marché)
- 25/R/2016** – Avenant n°1 au marché Fourniture de bureau, papier, articles de loisirs créatifs et matériel pour activités manuelles – Lot n° 4 – fourniture matériels activités manuelles (dessin, peinture collage – PAPETERIE DE LA VICTOIRE (prolongation durée marché)
- 26/R/2016** – Marché WESCO – fourniture de jeux et jouets pour les structures enfance et petite enfance – lot 1 (8 000 euros HT)
- 27/R/2016** – Marché PAPETERIE PICHON – fourniture de jeux et jouets pour les structures enfance et petite enfance – lot 2 (3 000 euros HT)
- 28/R/2016** – Contrat de cession de spectacle entre la ville de Meythet et Céline NOEGELEN – « Pics et Plumes» (400 euros TTC)
- 29/R/2016** – Formation « Prévention du risque incendie» - Robert MOREAU consultant (950 euros TTC)
- 30/R/2016** – Cimetière de Meythet sis rue de l'Egalité– Reprise de concessions
- 31/R/2016** – Bilan de compétence – Convention entre la Ville de Meythet et CIBC Haute Savoie (1 670.40 euros HT)

Meythet le 30 mars 2016
Le Maire,

Les documents budgétaires sont
consultables auprès du service « finances